

2018

Juin

Juillet

Août

ENTRE NOUS



FÉDÉRATION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS (MONTRÉAL) INC.

1663, rue Laurier Est | Montréal Québec Canada | H2J 1J3 | 514-527-9060

HONNEUR ET PATRIE



**INFORMATION
CONCERNANT LA
SIGNATURE DU
CERTIFICAT DE VIE**

MOT DU PRÉSIDENT



André VANDERSTEENEN
Président

Chers membres,

La Fédération des Anciens Combattants Français de Montréal et son président veulent remercier leur Chef-cuisinier Fernand BONJOUR pour ce qu'il fait mercredi après mercredi depuis de longues années. Sa cuisine, il la connaît bien, que ce soit pour les menus du mercredi ou pour l'occasion d'un évènement particulier. Un plaisir pour beaucoup de nos membres de venir les mercredis pour la belle ambiance et pour ses repas. Merci à toi Fernand, le CH'TI, et merci à toute ton équipe.

Votre président, André VANDERSTEENEN

Important

Tel que le prévoit la circulaire n° 2001/31 du 3 mai 2001 de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), pour compléter un certificat de vie, les personnes concernées doivent se présenter auprès des autorités locales. C'est uniquement lorsque cela s'avère impossible localement ou sur instruction d'une caisse de retraite française, que les autorités consulaires peuvent compléter ou légaliser de tels certificats. Le Consulat n'est donc supposé intervenir qu'en dernier recours, contrairement à la pratique actuelle qui consiste pour les usagers à s'adresser au Consulat en premier lieu.

La signature du certificat de vie suppose que le Consulat soit en mesure de vérifier les informations qui y sont portées. Pour cela, la comparution en personne de l'intéressé et la présentation d'un justificatif d'identité lors de chaque délivrance de certificat sont impératives. La très grande majorité des pensionnés indiquent sur le certificat de vie qu'ils sont français. Or, certains se présentent avec un permis de conduire canadien. Si ce document est, au Canada, considéré comme une pièce d'identité, ce n'est pas le cas pour les autorités françaises pour qui ce document peut tout au plus attester du lieu de résidence. D'autres pensionnés se présentent avec leur carte consulaire. Par facilité pour les usagers, nous acceptons ce document, si tant est que la carte soit encore valide. C'est pourquoi nous expliquons systématiquement aux pensionnés que la présentation d'une pièce d'identité française facilite leur démarche. Dans l'hypothèse où ils n'en auraient pas, nous les aidons pour qu'ils obtiennent une CNIS, gratuite et valable 15 ans. Nous relayons ces messages depuis le mois de janvier auprès des personnes qui viennent faire établir des certificats de vie et nous avons modifié à deux reprises notre page Internet pour le faire apparaître clairement. De petits prospectus seront également bientôt distribués afin que les retraités disposent de toutes les informations utiles à ce sujet. *(Information du Consulat Général de France à Québec)*

QUESTION DE NOS MEMBRES

Intéressant. Mais que fait-on quand on ne peut plus se déplacer?



LE 8 MAI 2018

Mesdames et Messieurs les Conseillers consulaires et Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, Messieurs les Présidents ou représentants des associations d'Anciens combattants, Messieurs les Porte-drapeaux, Chers Compatriotes, nous sommes réunis ce matin au pied du monument aux morts franco-canadien du parc Lafontaine pour commémorer ensemble le 8 mai 1945.

Marion DEHAIS

Au lendemain de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, les combats prenaient fin partout en Europe. Cette date signifie la fin de la Seconde guerre mondiale. Pourtant, les Alliés engagés dans un conflit mondial contre les puissances de l'Axe, allaient poursuivre leur combat jusqu'à la capitulation du Japon le 2 septembre 1945. Finalement et heureusement, la liberté aura triomphé de la barbarie.

Ce rassemblement est d'abord l'occasion de rendre hommage aux Anciens combattants, de témoigner de notre reconnaissance éternelle à tous ces hommes et ces femmes, Français et Canadiens, mais aussi ceux venus d'horizons et de pays différents morts pour la France, pour notre liberté et pour la République.

Notre mémoire porte le deuil des 50 millions de victimes de cette immense tragédie que fut la Seconde guerre mondiale. Le coût humain de ces six années fut effroyable. Aux victimes que j'évoquais, vinrent s'ajouter 35 millions de blessés, 3 millions de disparus, 30 millions de civils tués parmi lesquels 6 millions de juifs et des centaines de milliers Tsiganes. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une guerre fit plus de victimes civiles que militaires.

Nous devons penser à toutes ces victimes innocentes qui ont payé un lourd tribut à la folie des hommes. Nous avons la chance d'être ici les hôtes d'une société qui partage nos valeurs, qui a aussi enduré des sacrifices pour les défendre. Exprimons donc notre profonde gratitude à la nation canadienne pour son engagement dans le rétablissement de la paix.

Soyons reconnaissants à nos anciens combattants français de Montréal qui ont participé pour certains d'entre eux, souvent au péril de leur vie, au combat libérateur.

En cette année où nous célébrons également le centième anniversaire de la fin de la Première guerre mondiale, le 8 mai est le moment de rappeler les valeurs d'humanité, de tolérance, de respect et de dignité tirées des leçons de notre Histoire et qui doivent être transmises de génération en génération.

Nous devons nous souvenir aujourd'hui, demain, toujours, de ce que signifie ce 8 mai 1945.

N'oublions jamais.

Vive la Paix, Vile la République, Vive la France.

Marion Dehais, Consule générale adjointe de France à Montréal

PHOTOS DE LA RÉUNION



PHOTO DU 18 AVRIL 2018



Virginie BEAUDET

Voici une photo prise le 18 avril 2018 à la Maison du Combattant de Montréal. Merci de votre accueil toujours chaleureux et, bien sûr, à votre participation des plus actives. Grâce à votre présence et à votre implication, il y a toujours, malgré vents et marées, du soleil les mercredis rue Laurier.



rfe
 RASSEMBLEMENT DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

François Lubrina
 Vice-président
 Amérique du Nord
 4920, Côte-des-Neiges
 Montréal QC
 Canada H3V 1H2
 Tél. 514.733.9461
 Cell 514.232.2234
 desescures@videotron.ca

CÉRÉMONIE ET RÉUNION DU 16 MAI 2018 AVEC LE GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le mercredi 16 mai, devant le monument aux Morts français du parc Lafontaine à Montréal, une cérémonie s'est déroulée en présence du Général d'armée Benoît PUGA (cinq étoiles), Grand chancelier de la Légion d'honneur, accompagné de son épouse, de notre Consule générale, Madame Catherine FEUILLET, et de notre Attaché défense, le Colonel Bertrand CADOUR. Les associations d'Anciens Combattants français, avec leurs quatre Présidents, ainsi que la Légion canadienne étaient aussi représentées.

Une garde des Forces armées canadiennes a rendu les honneurs au Général PUGA. Celui-ci a prononcé une allocution empreinte d'émotion pour rendre hommage aux 600 000 Canadiens venus se battre sur le sol français lors de la Grande Guerre, dont 61 000 ne reviendront pas. Une couronne a ensuite été déposée par le Grand chancelier, accompagné de son aide de camp, le capitaine Luc AUBERT, qui officiait cette cérémonie du Souvenir. Après la sonnerie aux morts par le clairon et l'hymne émouvant de la cornemuse, la Marseillaise a aussi fait vibrer l'assistance.

À la fin de cette cérémonie particulièrement marquante, le Général a remercié personnellement chacun des portedrapeaux et des musiciens. Il a serré la main et a eu un mot avec chaque Ancien Combattant présent.

Le Grand chancelier est ensuite venu à la Maison du Combattant français rue Laurier. Après avoir visité les locaux et s'être entretenu avec les personnes présentes, il a été invité, avec son épouse, dans la salle du Conseil pour une réunion de travail et d'information, en présence de notre Consule générale, avec les Présidents de nos quatre associations d'Anciens Combattants : André VANDERSTEENEN et Pierre LEMASSON pour la Fédération, Fred HUEMER pour la Légion étrangère, Jean DOLZ pour la FNACA ainsi que Jacques DEPERRIAUX et Jacques GOUILLARD pour l'AOM. Après le mot de bienvenue du Président VANDERSTEENEN au Général, chaque président a parlé de son association mais aussi des problèmes de recrutement de nouveaux membres en raison des inévitables décès. Le Général PUGA a évoqué le possible recrutement des OPEX, lesquels sont cependant moins nombreux à l'étranger qu'en France. Il a évoqué surtout la nécessité de rassemblement dans ce contexte de pénurie de recrutement, et donc que les associations d'Anciens Combattants français ont tout intérêt à se regrouper, quitte à avoir des sections distinctes dans une même fédération. Le Général d'Armée Benoît PUGA a été très heureux de retrouver l'ancien légionnaire Mohamed MAHJOUBI, aussi présent à cette réunion, lequel était alors sous les ordres du Capitaine PUGA dans la Légion étrangère. Présent à cette réunion, notre Attaché défense à Ottawa, le Colonel Bertrand CADOUR, a reçu trois dossiers de propositions de décorations. La médaille du Centenaire de la Fédération a été remise par le Président Pierre LEMASSON au Général PUGA qui s'en est montré très honoré. En retour le Grand chancelier a offert aux Anciens Combattants français un magnifique livre comportant des portraits saisissants de soldats issus des différents corps d'armées de tous les pays engagés dans la guerre de 1914-1918. Par la suite, il a fort aimablement dédicacé le livre d'or de la Fédération. Ce précieux livre a été rapporté ensuite, lors de la réunion mensuelle du Conseil de la Fédération, par le Délégué du Souvenir français, le Colonel Jean-Robert ZONDA, venu gentiment le livrer en uniforme de l'armée canadienne.

Lors du déjeuner, tous les Anciens Combattants présents se sont réjouis et dits très honorés de la venue du Grand chancelier de la Légion d'honneur à la Maison du Combattant français.

François LUBRINA

PHOTO DE MAI 2018



Général d'armée Benoît LUGA et Fernand BONJOUR



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Pierre LEMASSON

Le 8 mai 1945 prenait fin la Deuxième Guerre Mondiale avec la capitulation de l'Allemagne nazie.

Le 8 mai 2018, les associations d'Anciens Combattants commémoraient cet événement historique sous la présidence de Madame Marion DEHAIS, consule générale adjointe à Montréal.

La mise en place des drapeaux au commandement de notre camarade Jean BODO était suivie des allocutions de Madame DEHAIS et de notre président André VANDERSTEENEN, puis du dépôt des couronnes et des gerbes au pied du Cénotaphe du Parc Lafontaine.

La sonnerie aux Morts annonçait la minute de silence, les hymnes nationaux français et canadien chantés a capella par l'assemblée des participants à cette cérémonie du souvenir, qui s'est déroulée dans des conditions climatiques idéales.

Notre chef et ex-président Fernand BONJOUR et ses aides Danielle ADAM et Gilbert PETIOT nous recevaient à notre Maison du Combattant pour déguster un copieux et succulent repas en compagnie d'une imposante représentation de nos amis de la Légion canadienne, conduite par Léopold DEMONTIGNY.

Pierre LEMASSON



LE 18 MAI 1978

Le 18 mai 1978, il y a quarante ans, lors d'une opération de sauvetage de ressortissants pris en otage, La Légion a sauté sur Kolwezi. Cette opération a été réalisée par des unités parachutistes du 2e REP, sur le territoire du Zaïre, maintenant Congo-Kinshasa. C'était une intervention qui a réussi parfaitement, les otages ont été libérés, les pertes humaines (militaires) ont été relativement légères.

La ville de Kolwezi est située au cœur de la région minière du Shaba, maintenant Katanga, dans le sud-est du Zaïre. Peuplée d'environ 100 000 habitants à cette époque, très étendue (environ 40 km²), et divisée en quartiers nettement séparés par des collines.

Le Katanga s'étant révolté contre le dictateur Mobutu, le 11 mai 1978, un groupe d'environ 3 000 à 4 000 rebelles Katangais bien armés, venus d'Angola et transportés par la 2e division cubaine à travers la Zambie, pays neutre, prennent en otage environ 3 000 Européens et commettent des exactions. Un peloton de Panhard AML-60 de l'armée zaïroise s'est rallié aux rebelles. Le président Mobutu appelle alors les États-Unis, la France et la Belgique à l'aide.

La France met le 2e REP (Régiment Étranger de Parachutistes) en alerte le 16 mai à 0 h 45. J'étais à l'époque dans la section SER comme SOA. Le 17 mai dans la journée, nous étions envoyés dans quatre DC-8, appartenant à la compagnie civile UTA, de Solenzara (Corse) vers Kinshasa, suivis par un Boeing 707 emportant le matériel et l'armement. Nous arrivons le lendemain sur les lieux. Les préparatifs sont faits à l'aéroport militaire de Kinshasa, notamment la réception de parachutes militaires américains T10 ! Il a fallu faire du bricolage pour les gaines d'armes et matériel individuel. Un briefing a lieu également durant la nuit sur les détails de l'opération.

L'opération Bonite

Le 19 mai à 14 h 30, l'opération Bonite, composée de 405 hommes (le PC et trois compagnies), saute à 250 mètres d'altitude sur l'ancien hippodrome. Six hommes sont blessés par des tirs d'armes légères dès le largage et un autre, atterrissant loin de son unité, est tué et mutilé en pleine rue, sans avoir pu se défaire de son parachute.

Immédiatement, de violents combats de rue commencent, permettant de délivrer des Européens retenus en otage et également ceux qui avaient pu se cacher. Une colonne rebelle, avec une AML, est stoppée vers 15 h à hauteur de la gare par un tir de lance-roquettes. Par des actions débordantes rapides, les premiers groupes rebelles sont éliminés. La ville est sous contrôle de la Légion dès la tombée de la nuit à 18h. Les unités s'installent aux carrefours. Pendant la nuit, les rebelles contre-attaquent en s'infiltrant dans le tissu urbain, mais sont stoppés par des embuscades de la Légion.

Dans la nuit du 19 au 20 mai, de nouveaux combats ont lieu. Ce n'est qu'en fin de nuit, à 6 h 30, qu'une deuxième vague de 250 parachutistes est larguée, alors qu'elle était initialement prévue pour la nuit du 18 au 19. Sautant à l'est de la ville, elle prend les rebelles à revers et occupe cette partie de la ville dans la matinée. À midi, les premiers otages sont évacués par le terrain d'aviation.

Dans l'après-midi du 20, la ville minière de Métal-Shaba est prise par le 2e REP. Les 200 rebelles restants sont forcés d'évacuer la ville, mais tuent un sous-officier légionnaire.

L'audace et la rapidité d'exécution de l'opération procurent un effet de surprise favorable aux légionnaires qui s'emparent du centre-ville dans la foulée. En deux jours, ils prennent le contrôle de la ville, libèrent les 2 800 ressortissants et les évacuent le 21 mai.

La présence du 2e REP a duré 1 mois, durant lequel il contrôle la région, et ce jusqu'à la relève par une force africaine commandée par le Maroc et ses partenaires (Sénégal, Togo et Gabon).

Bilan de l'opération:

Personnel: ±250 rebelles ont été tués, ainsi que cinq légionnaires, un parachutiste belge et un paracommando marocain, vingt autres sont blessés. Quelque 700 civils africains et 170 Européens trouvèrent la mort lors de cette tentative de déstabilisation.

Le matériel récupéré : un millier d'armes légères, 4 canons, 15 mortiers et 21 lance-roquettes et 2 AML de détruits.

C'est la première fois que l'armée française a équipé ses tireurs d'élite de fusils de précision FR-F1.

Ce sauvetage montre l'efficacité des troupes légères parachutées, lorsqu'elles bénéficient de l'effet de surprise au cours d'une opération bien préparée (renseignement, rapidité de conception et d'exécution, soutien logistique).

Commémorations:

Le 19 mai, à Calvi en Corse, les Légionnaires du 2e REP, commémorent le 40e anniversaire du fait d'arme de Kolwezi.

Hommage au Colonel Philippe ERULIN:

C'est le samedi 19 mai 2018 à Port Blanc (Côtes-d'Armor) que les légionnaires de l'Amicale des Anciens de la Légion Étrangère d'Ille-et-Vilaine, en liaison avec leurs camarades des Côtes-d'Armor et l'AALP, tiennent à commémorer le 40e anniversaire de la bataille de Kolwezi et à rendre un hommage particulier au colonel Philippe Erulin, chef de corps du 2e REP, qui le 19 mai saute en tête de ses hommes du 2e REP sur Kolwezi.

Miko MAHJOUBI

DÉCÈS



À Montréal, le 13 avril 2018, Victor KUBAT nous a quittés en toute sérénité, après une belle vie remplie d'amour et de voyages. Il était l'époux d'Yvette Arphel Kubat.

Victor KUBAT, né le 19 décembre 1924 à METZ Moselle, Sergent Radio Aviation et médaillé MADAGASCAR.

Victor KUBAT
1924-2018

La Fédération offre à sa famille ses sincères condoléances.

Pour consulter le bulletin en couleur, rendez-vous sur notre site : www.ancienscombattants-montreal.com. Cliquer sur la rubrique "Entre nous" et ensuite sur le bulletin en format PDF.

FÉDÉRATION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANÇAIS (MONTRÉAL) INC.

www.ancienscombattants-montreal.com Courriel: acfm@videotron.ca

1663, rue Laurier Est
Montréal Québec Canada H2J 1J3
Téléphone : 514-527-9060

ANNIVERSAIRES

Anniversaires du mois de juin			Anniversaires du mois de juillet			Anniversaires du mois d'août		
PRÉNOM	NOM	JOUR	PRÉNOM	NOM	JOUR	PRÉNOM	NOM	JOUR
Claude	MARTIN	5	Gui-René	TEBOUL	3	Yves	ADAM	1
Jean	CADOREL	10	Gérard	COLLEVILLE	5	Richard	LOMBARDO	1
André	BOBET	11	Roger	DAHAN	13	Alphonse	STROZYNSKI	2
Georges	BABIN	12	Michel	NEPVEU	13	Madeleine	ORSINY	4
François	NAVENNEC	14	Jeannine	LEPORT	14	Pierre	ALFONSO	6
Jean-Marie	MÉNAGER	25	André	LACHOIX	15	Jean-Pierre	BEAUCHESNE	7
Georges	LECOMPTE	26	Gérard	LAGUETTE	18	Jeannine	BARRÉ	10
Alain	TRUCHET	28	Madeleine	BOUIX-GODET	19	René	ROPTIN	10
			André	GALLO	20	Alain	QUINIO	12
			Jacques	FRANCHINO	22	Michel	NAIL	16
			Paul	CATOIR	24	Patrick	DE PAU	17
			Jacques	CHAPEL	29	Louis	FONTAINE	19
			Claude	GALLICÈRE	31	François	JUBERT	19
						Francine	ROY	28
						Paul	FRANÇOIS	31

Joyeux anniversaire à tous et à ceux que nous aurions oubliés.

MENU DU MERCREDI 11 JUILLET 2018

- CREVETTES DE MATANE
- HOMARD DE GASPÉ SUR RIZ PILAF
- BROCHETTES DE PÉTONCLES
- FROMAGE
- PROFITEROLES AU CHOCOLAT
- CAFÉ



Coupon-réponse à découper et à joindre avec votre chèque
COUPON À RETOURNER AVANT LE MERCREDI 27 JUIN 2018
 Fernand BONJOUR 1032, rue Albanel, St-Bruno, J3V 4J8 - Tél. : 450-653-1027
AVEC VOTRE CHÈQUE au nom de Fernand BONJOUR. (Chèque seulement)

N'oubliez pas de réserver.
 Tenue
BLEU BLANC ROUGE

Nom: _____
 Nombre de personnes: _____ x 25.00\$ _____ = _____

MESSAGE IMPORTANT Selon notre tradition, si des membres ont de la difficulté à acquitter le montant du repas, ils peuvent s'adresser de façon tout à fait confidentielle auprès du président André Vandersteenen. Aucun membre ne peut être tenu à l'écart du repas de l'amitié.